

Inventaire des zones humides sur le bassin du Thouet

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- **Services de la collectivité associés** : Service environnement, service urbanisme
- **Budget** : 125 000€ HT
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau Loire-Bretagne, FEDER
- **Partenaires techniques** : Forum des marais atlantiques, cellule d'animation du SAGE Thouet
- **Date de début du projet** : février 2020
- **Date de fin** : décembre 2021



OBJECTIFS

La communauté d'agglomération réalise depuis début 2020 l'inventaire des zones humides sur 24 communes de son territoire, appartenant au bassin du Thouet et à une masse d'eau rattachée à la Loire. Au travers de cet inventaire elle poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel. LA CASVL s'est fixée comme objectif d'avoir un

inventaire exhaustif des zones humides sur son territoire d'ici au 31 décembre 2022,

- Intégrer les zones humides aux documents d'urbanisme,
- Sensibiliser les habitants à l'existence et à la fragilité des zones humides.

MESURES MISES EN OEUVRE

Création dans chaque commune, sur proposition du conseil municipal, d'un groupe d'acteurs locaux regroupant les habitants intéressés ou concernés par la thématique des zones humides (élus, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, agriculteurs, membres d'association de protection de la nature, etc.). Sont membres d'office de ces groupes un représentant de l'Office français de la biodiversité, un représentant de la direction départementale des territoires, un représentant de la Commission Locale de l'Eau ou de la cellule d'animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Thouet.

Chaque groupe d'acteurs locaux a été réuni une première fois pour que lui soit exposé la définition d'une zone humide, la démarche d'inventaire et apporter ses connaissances sur la présence de zones humides dans la commune. Ces réunions étaient suivies d'une sortie sur le terrain pour montrer la méthode d'inventaire et des espèces végétales typiques de zones humides.

Ensuite, le prestataire a réalisé l'inventaire, éventuellement en compagnie d'habitants/propriétaires/exploitants en ayant exprimé le souhait. Les résultats sont mis en consultation sous forme de cartes dans chaque mairie pendant un mois. Le groupe d'acteurs locaux a été réuni une seconde fois pour prendre connaissance des résultats et des remarques émises (oublis, demandes de contre-expertise, de modification de limite etc.). Si nécessaire, le prestataire retournera sur le terrain en compagnie de la personne ayant émis la remarque pour avis technique définitif. La dernière étape sera la validation formelle par le conseil municipal.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Cette méthode quoique nécessitant un grand nombre de réunions permet de sensibiliser les habitants pour mieux comprendre les aménagements ayant conduit à l'état actuel des zones humides et facilite le travail de terrain du prestataire (pré localisation affinée).

Les zones humides ont été détruites ou altérées par le simple fait qu'elles n'étaient pas connues. Avec cet inventaire, nul ne pourra ignorer la présence de zones humides. Chaque commune reçoit une carte A0 avec les zones humides et un rapport détaillant les grands types de zones humides rencontrés sur la commune. Ainsi chaque commune a connaissance de la présence de zones humides sur son territoire.

Coordonnées

Saumur

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Service environnement

dege.environnement@agglo-saumur.fr

02 41 40 45 78